

Image not found or type unknown



Rémunération salariale du 8mai

Par **sandrine**, le **07/06/2012 à 11:54**

Bonjour,rnrnJe suis adjointe responsable d'une boutique de chaussures située a Rouen.
rnDepuis 3 mois j'ai effectué 5 h de travail le 8 mai et mes heures de travail en jour férié
n'apparaissent pas sur mon bulletin de salaire. J'ai perçu mon salaire habituel est ce normal
?rnrnMerci de me renseigner.rnrnCordialement.